

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BEAUMONT SUR LEZE

Par arrêté n° 19URB020 en date du 06 mars 2019

Le Maire de BEAUMONT SUR LEZE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur l'abrogation de la carte communale, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

A cet effet, Madame VERCHERE Annie-Claude, retraitée, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie de BEAUMONT SUR LEZE du **lundi 08 AVRIL 2019 à 9h00 au samedi 11 mai 2019 à 12h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la Salle des Arcades, Mairie de BEAUMONT SUR LEZE aux dates et heures suivantes :

- **Le lundi 8 avril 2019 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le mercredi 17 avril 2019 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Le jeudi 2 mai 2019 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Le samedi 11 mai 2019 de 9h00 à 12h00.**

Le public pourra prendre connaissance des dossiers soumis à enquête publique, de l'avis de l'autorité environnementale ainsi que des avis des personnes publiques associées et consultées :

- en format papier sur le lieu de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet suivant : www.beaumont-sur-leze.net ;
- sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par les dossiers d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête disponible sur le lieu de l'enquête ;
- en les adressant au commissaire enquêteur par courrier postal à l'adresse suivante :
Mairie de BEAUMONT SUR LEZE – Le Village – 31870 BEAUMONT SUR LEZE
- en les consignant par courrier électronique à l'adresse suivante :
commissaire.enqueteur.beaumont@gmail.com

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site suivant : www.beaumont-sur-leze.net

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public :

- à la mairie de BEAUMONT SUR LEZE pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ;
- sur le site internet de l'enquête : www.beaumont-sur-leze.net

A l'issue de l'enquête publique, la carte communale sera abrogée et le PLU sera approuvé par délibérations du conseil municipal. Le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sera approuvé par le syndicat mixte « réseau31 ».

Le maire